



APS(Etudiant)->Profession liberale

Par **2486081**, le **26/04/2010** à **21:49**

Bonjour,

J'ai eu APS en Octobre 2009, et puis elle est périmée à la fin de mars. Je n'ai pas réussi avoir d'un contrat CDI pour changement du statut mais j'ai des possibilités de travailler en tant que Profession liberale(Architecture). J'étais donc à la préfecture, j'ai eu une convocation en mars pour **un RDV du mois mai**.

Mais je m'inquiète de ne pas avoir le nouveau titre car **APS n'est pas renouvelable après 6 mois** et APS est pour l'étudiants en recherche d'emploi(C'est marqué sur la carte APS).Je suppose que cela ne sois pas pour l'étudiant qui veut avoir son propre compte...

Par conséquent, j'aimerais savoir le changement de statut **APS-Profession liberale est vraiment possible..!!**

Si non, il y a des moyens pour que je puisse travailler en Freelance..

Je remercie sincèrement de votre réponse !!!!

Par **juiced**, le **27/04/2010** à **15:14**

Bonjour,

Vous pouvez contacter ADE c'est une société experte en droit des étrangers. Notre but est d'analyser, vous écouter, vous accompagner dans vos démarches. Pour être le plus efficace dans vos démarches, il faut étudier votre parcours et donc si vous souhaitez recevoir notre plaquette d'information, des renseignements sur nos prestations, vous pouvez nous contacter au 06 31 92 78 44 ou par mail a.droits.e@orange.fr

Cordialement

Société A.D.E. (Accès aux Droits des Etrangers)